

**CONSEIL MUNICIPAL N°62**  
**SÉANCE DU 02 MARS 2026**

**Présents :** MM. NICOLAS, LOBET, MME COMBARET, M. DUFOUR, MME DENIZOT, M. PUIRAVEAU, MME FOURNIER, MM. LANCIAU, MERLIN, MMES ROLLIN-JOBERT, VOURIOT-THUZET, EGEA, MM. MARGUERON, PREVOTAT.

**Représentée :** MME DUPREY représentée par M. PREVOTAT.

**Absents :** MMES CHASSIER, DUMONT, M. CELESTIN, MME BARTEL.

**Secrétaire de Séance :** M. LANCIAU Alain.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean François NICOLAS, Maire.

**Rappel de l'ordre du jour**

- |   |   |
|---|---|
| 1. Procès-verbal de la séance précédente  | 6. Commande publiques : réhabilitation école Gouze - proposition de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée |
| 2. Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT                             | 7. Personnel communal : suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe               |
| 3. Finances locales : présentation des résultats de l'exercice 2025 (sans vote)                               | 8. Intercommunalité : avis sur le projet de plan de mobilité simplifié de la CCGAM                        |
| 4. Finances locales : investissements urgents   | 9. Questions et communications diverses   |
| 5. Finances locales : SYDESL : proposition de chiffrages pour la maintenance préventive de l'éclairage public |   |

**Procès-verbal de la séance précédente :**

Adopté à l'unanimité

**Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT :**

Période du 22 janvier 2026 au 1<sup>er</sup> mars 2026 :

Décision n°1 du 27 janvier 2026 : Finances publiques : jalonnement piéton-vélo pour les mobilités actives – demande de subvention.

Dont acte

**Finances locales : présentation des résultats de l'exercice 2025 (sans vote).**

Dans l'attente du vote du Compte Financier Unique pour l'année 2025 qui aura lieu en avril prochain, le 1<sup>er</sup> adjoint souhaite présenter aux élus les résultats de l'année 2025.

La section de fonctionnement fait apparaître un résultat 2025 de 666 449,00 €, le report 2024 s'élevait à 1 580 370,55 € soit un résultat de clôture en fonctionnement pour 2025 de 2 246 819,55 €.

La section d'investissement fait apparaître un résultat de – 191 999,25 € (restes à réaliser inclus), le report 2024 s'élevait à – 657 723,66 €, soit un résultat de clôture en investissement pour 2025 de – 849 722,91

Le résultat global cumulé (section de fonctionnement + section d'investissement) s'élève donc à : 1 397 096,64 €

Le 1<sup>er</sup> adjoint présente également l'audit financier réalisé par RYDGE CONSEILS. L'analyse de la gestion entre 2020 et 2025 montre :

**Pour la section de fonctionnement :**

- un autofinancement en croissance depuis 2021 et qui se stabilise entre 350 K€ et 400 K€ à fin 2025.
- de bons taux d'épargne :
  - avec une épargne de gestion de plus de 30% des recettes réelles de fonctionnement
  - une capacité d'autofinancement nette à plus de 15% des recettes réelles de fonctionnement

Pour la section d'investissement :

- un volume d'investissement réalisé de 5,M€ (hors RAR 2025) soit 830 K€ en moyenne dont 2020 très faible compte tenu du début de mandat et du COVID.
- Un financement assuré pour :
  - 40% par autofinancement
  - 46% par ressources propres (subventions, FCTVA)
  - 23 % par emprunt

Pour l'endettement :

Le recours à l'emprunt s'est monté à 1,15 M€ sur la période. Aucun emprunt n'a été souscrit depuis 2023 d'où un désendettement progressif. Même à la période la plus élevée en termes d'encours, les ratios d'endettement sont restés bons avec une capacité de désendettement inférieure à 6 ans. A fin 2026, la capacité de désendettement s'élève à 3,43 ans.

**Finances locales : investissements urgents :**

Monsieur le maire propose au conseil d'engager les investissements suivants :

- Installation d'un chauffe-eau au stade
- Achat d'un véhicule pour les services techniques
- Installation d'un système d'alarme à la salle des fêtes pour les personnes malentendantes (diffuseurs lumineux)

Programme	Montant
Opération 05 – patrimoine sportif – article 2135	7 000,00 €
Opération 10002 – Diverses acquisitions – article 2157	20 000,00 €
Opération 20 – Salle des fêtes – article 2135	2 000,00 €
TOTAL	29 000,00 €

Adopté à l'unanimité

**Finances locales : SYDESL : proposition de chiffrages pour la maintenance préventive de l'éclairage public :**

Suite au transfert de compétence de l'éclairage public au Sydesl, ce dernier a la charge de l'entretien des points lumineux. Le SYDESL a chiffré le montant du forfait 2024-2028 (pour la période du 16/11/2025 au 15/11/2026) pour les travaux d'exploitation, d'entretien et de maintenance curative de l'éclairage public.

Monsieur le maire présente au conseil le descriptif des travaux et le montant de participation de la Commune :

**1) Entretien préventif de l'éclairage public (prestation réalisée tous les 4 ans - affaire n°190033)**

Total travaux HT	13 150,96 €
Maîtrise d'œuvre interne du SYDESL	566,31 €
Contribution communale	12 584,65 €

Adopté à l'unanimité

**Commande publiques : réhabilitation école Gouze - proposition de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée :**

Il est possible de confier à la société publique locale (SPL) « Sud Bourgogne Aménagement », une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin d'élaborer la concertation et le programme d'investissement du projet.

L'étude de faisabilité a été présentée au conseil le 20/11/2025, définissant un programme de travaux à hauteur de 2 900 000 € HT.

La convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a pour but d'assurer une continuité et un suivi technique et administratif du projet, tout en conservant son contrôle à travers un droit de validation à chaque étape du projet.

La convention sera conclue selon les règles applicables aux marchés publics, moyennant une rémunération forfaitaire de 96 530 € HT, soit 115 836 € TTC, au profit de la SPL pendant toute la durée de l'opération.

Présentation de certaines missions assurées par la SPL :

- préparation du choix des différents prestataires et gestion des contrats ;
- choix du maître d'œuvre ;
- approbation des avant-projets et accords sur le projet ;
- versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre, du prix des travaux, et de toutes les sommes dues à des tiers ;
- suivi du chantier sur les plans technique, financier et administratif ;
- réception de l'ouvrage ;

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, confiant à la SPL « Sud Bourgogne Aménagement », la réalisation de la réhabilitation de l'école Gouze, pour un montant de 96 530 € HT, soit 115 836 € TTC.
- d'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention ainsi que de tout document se rapportant à ce dossier.
- d'autoriser Monsieur le maire à solliciter toutes les subventions mobilisables pour ce projet.

**Adopté à l'unanimité (2 abstentions)**

### **Personnel communal : suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe :**

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps complet suite à une promotion interne d'un agent, Monsieur le maire propose à l'assemblée la suppression de ce poste.

**Adopté à l'unanimité**

### **Intercommunalité : avis sur le projet de plan de mobilité simplifié de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) :**

La CCGAM est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) selon les dispositions de la Loi d'orientation sur les Mobilités (LOM) du 26/12/2019.

Ainsi, elle s'est dotée d'un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS), permettant de définir une stratégie et un plan d'actions pour la mise en œuvre de sa politique publique de mobilité. Dans ce cadre, elle est amenée à structurer la politique de mobilité à l'échelle du son territoire.

Les travaux d'élaboration du PDMS ont été engagés début 2024 et ont fait l'objet d'un important travail de diagnostic avec les acteurs du territoire (Communes, tissu économique et associatif), avec les habitants et les partenaires institutionnels (Département, Région et État).

Le projet de PDMS est maintenant finalisé. Il est composé d'un diagnostic et d'un plan d'actions.

Monsieur le maire présente les principaux points.

Celui-ci, est soumis pour avis, aux Conseils municipaux des Communes concernées par le plan, ainsi qu'au Conseil départemental et au Conseil régional.

Ainsi, Monsieur le maire propose d'émettre un avis favorable sur le projet de plan de mobilité simplifié de la CCGAM.

**Adopté à l'unanimité**

### **Questions et communications diverses :**

- ◆ Monsieur NICOLAS informe le conseil :
  - De la signature de l'acte d'achat du bâtiment situé rue Roger Salengro suite au droit de préemption exercé par la commune.
  - De travaux à l'auberge du camping afin de régler un problème de solidité de la poutre de la devanture.
  - D'une conférence sur Simone WEIL le 07/03/2026 à la maison syndicale.

- o D'une rencontre avec le SIRTOM le 25/04/2026, pour la promotion du broyage (apport volontaire des branches à broyer).
- o De l'établissement du bureau de vote pour les élections du 15/03/2026.
- o Monsieur le maire souhaite remercier :
  - Les adjoints pour les nombreuses participations aux réunions et permanences,
  - Les élus pour leur présence,
  - Monsieur PREVOTAT Jean-Michel pour sa présence à la CCGAM avec Madame COMBARET Aurore,
  - Monsieur LOBET René pour sa présence au SMEMAC,
  - Messieurs MARGUERON et LANCIAU pour le suivi du PLUi.

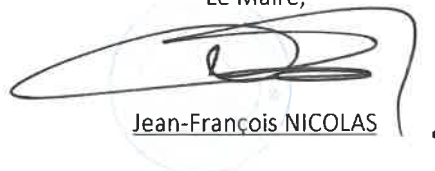
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h49.

La Secrétaire de Séance,



Alain LANCIAU

Le Maire,



Jean-François NICOLAS .